Número de Révision: 005.0

Date de sortie: 12/02/2024

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	**LOCTITE EA 7363 B known as FIXMASTER ANC BLT GRT HP 4.5OZB**	**Numéro IDH:**	1108393
Type de produit/utilisation recommandée:	Époxy	**numéro d'item**	1108757_1087990
Restriction d'utilisation:	Non identifié	**Région:**	Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:

H302 - NOCIF EN CAS D'INGESTION.
H314 - PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX.
H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS.
H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
TOXICITE AIGUË ORAL.E.AUX.ES	4
CORROSION CUTANEE	1
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Calcaire	1317-65-3	30 - 60
4-nonylphénol, ramifié	84852-15-3	10 - 30
N-aminoéthylpipérazine	140-31-8	10 - 30
2-Methylpentane-1,5-diamine	15520-10-2	1 - 5
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	14808-60-7	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Fumées d'oxyde de métal. Vapeurs irritantes. Des fumées toxiques.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulementafin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter deséquipements complets de protection pour le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé. Consulter la section 8.

Stockage: Conserver dans le récipient original jusqu'au moment de l'utilisation. Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation. Eviter l'humidité.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Calcaire	10 mg/m3 TWA particules inhalables 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

Protection respiratoire: Utiliser un respirateur purificateur d'air approuvé NIOSH, avec cartouche pour vapeurs organiques, s'il y a possibilité que les limites d'exposition établies puissent être dépassées.

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Noir
Odeur:	pas de déclaration
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	11.03
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	Indéterminé
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.0
Densité de vapeur relative:	Indéterminé
Point d'éclair:	128 °C (262.4 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Insoluble
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	7 g/l (valeur lorsque mélangé pour l'usage)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Fumées d'oxyde de métal. Vapeurs irritantes. Des fumées toxiques.
Produits incompatibles:	Acides. Oxydants. Peroxydes.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Exposition à l'humidité. Températures élevées. Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Stockez loin des materiaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une rritation grave ou des brûlures. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.

Contact avec la peau: Cause des brûlures à la peau. Peut causer une réaction alergique de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner un effet irritant et corrosif dans la bouche, les tissus gastriques et le tube digestif.

Substances dangereuses	**LC50s et LD50s**
Calcaire	Rien
4-nonylphénol, ramifié	Rien
N-aminoéthylpipérazine	Rien
2-Methylpentane-1,5-diamine	Rien
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	Rien

Substances dangereuses	**Effets immédiats sur la santé**	**Effets retardés sur la santé**	**Effets chroniques sur la santé**
Calcaire	Poussières nuisibles		
4-nonylphénol, ramifié	Irritant Corrosif		
N-aminoéthylpipérazine	Irritant Corrosif	Allergène	
2-Methylpentane-1,5-diamine			
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%			

Substances dangereuses	**NTP cancérigène**	**IARC cancérigène**	**OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)**
Calcaire	Non	Non	Non
4-nonylphénol, ramifié	Non	Non	Non
N-aminoéthylpipérazine	Non	Non	Non
2-Methylpentane-1,5-diamine	Non	Non	Non
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Aminoethylpiperazine, Nonylphenol)
Division:	8
Numéro d'identification:	UN 1760
Groupe d'emballage:	III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Corrosive liquid, n.o.s. (Aminoethylpiperazine, Nonylphenol)
Division:	8
Numéro d'identification:	UN 1760
Groupe d'emballage:	III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Aminoethylpiperazine, Nonylphenol)
Division:	8
Numéro d'identification:	UN 1760
Groupe d'emballage:	III
Pulluant marin:	Nonylphenol

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 2,3,4,5,7,8,9,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 12/02/2024

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.

Número de Révision: 006.0

Date de sortie: 12/10/2024

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	**LOCTITE EA 7363 A known as FIXMASTER ANC BLT GRT HP 4.5OZA**	**Numéro IDH:**	1108392
Type de produit/utilisation recommandée:	Époxy	**numéro d'item**	1108757_1087989
Restriction d'utilisation:	Non identifié	**Région:**	Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
ATTENTION:	H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:
P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage: Non prescrit

Élimination: P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Produit de la réaction de l´épichlorohydrine et du bisphénol A	25085-99-8	30 - 60
Calcaire	1317-65-3	10 - 30
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	2425-79-8	10 - 30
Dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation: Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion: NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.

Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Fumées d'oxyde de métal. Vapeurs irritantes. Des fumées toxiques.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulementafin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter deséquipements complets de protection pour le nettoyage. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Garder le récipient fermé. Consulter la section 8.
Stockage:	Conserver dans le récipient original jusqu'au moment de l'utilisation. Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation. Protéger du gel.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Calcaire	10 mg/m3 TWA particules inhalables 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Dioxyde de titane	0.2 mg/m3 TWA Particules nanométriques respirables 2.5 mg/m3 TWA Particules fines respirables	15 mg/m3 PEL poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un respirateur purificateur d'air approuvé NIOSH, avec cartouche pour vapeurs organiques, s'il y a possibilité que les limites d'exposition établies puissent être dépassées.

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Pâte
Couleur: Blanc
Odeur: Légère
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Non applicable
Pression de vapeur: Non disponible
Point / zone d'ébullition: Non disponible
Point/domaine de fusion: Non disponible
Densité/Densité relative:: 1.4
Densité de vapeur relative: Non disponible
Point d'éclair: > 130 °C (> 266°F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: Non disponible
Inflammabilité: Non applicable
Taux d'évaporation: Non disponible
Solubilité: Non disponible
Coefficient de partage (value logarithmique):: Non disponible
Teneur VOC: 0 g/l Method 40 CFR Part 63 Appendix A to Subpart PPPP
7 g/l (valeur pour la résine et le durcisseur ensemble)
Viscosité dynamique: Non disponible
Viscosité cinématique: Non disponible
Caractéristiques de la particule: Non applicable, Le produit est un liquide.

Température de décomposition: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Réactions dangereuses: Néant dans des conditions normales de traitement.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone. Fumées d'oxyde de métal. Des fumées toxiques. Vapeurs irritantes.

Produits incompatibles: Acides. Oxydants. Peroxydes.

Réactivité: Non disponible

Conditions à éviter: Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Protéger contre la lumière solaire.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire.
Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction alergique de la peau.
Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion: Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion. Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Produit de la réaction de l´épichlorohydrine et du bisphénol A	Rien
Calcaire	Rien
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	Rien
Dioxyde de titane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.82 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.56 mg/l
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6,090 mg/m3

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Produit de la réaction de l´épichlorohydrine et du bisphénol A	Irritant	Allergène	
Calcaire	Poussières nuisibles		
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	Irritant	Allergène	
Dioxyde de titane	Irritant		Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Irritant	Allergène	Sang Moelle osseuse Système immunitaire Reproductif

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Produit de la réaction de l´épichlorohydrine et du bisphénol A	Non	Non	Non
Calcaire	Non	Non	Non
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)
Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A diglycidyl ether)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)
Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bisphenol A diglycidyl ether)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III
Pulluant marin: Bisphenol A diglycidyl ether

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 1,2,3,4,5,7,8,9,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 12/10/2024

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.